

Conseil Municipal du

3 décembre 2018

à 18h00

N°ordre	29
N° identifiant	2018-0297

Titre Traversées, événement artistique et culturel du Projet du Quartier du Palais - Demande de subventions

Rapporteur(s)	M. Michel BERTHIER
Date de la convocation	13/11/2018

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Édouard ROBLOT

PJ. Note d'intention artistique
Convention Traversées EDF DALKIA

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents	40	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMpte - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	3	M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux
---------	---	--

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jules AIMÉ	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		Mme Clotilde BALLON	M. François BLANCHARD
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Yves JEAN	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Manon LABAYE	Mme Christiane FRAYSSE
		Mme Marie-Thérèse PINTUREAU	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Patrick CORONAS
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Christian PETIT
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	M. Francis CHALARD

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à 18, 67 à 69, 72 à 75, 19 à 51, la 71, de la 52 à la 64, la 66, 70 et la 76 (Motion). La délibération n°65 est retirée.</p> <p>Sorties de Mme Coralie BREUILLÉ et de M. Christian PETIT Départ de Mme Éliane ROUSSEAU qui donne un pouvoir à M. Christian PETIT.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Culture-Patrimoine Direction Coordination Culture - Patrimoine
------------------	--

Lors de sa séance du 17 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé la création d'un nouvel événement, qui puisse mettre en mouvement le Projet du Quartier du Palais et célébrer la nouvelle ère qui s'ouvre pour le Palais, enfin offert au public suite au déménagement des services de la Justice. La première édition de cet événement aura lieu du 12 octobre 2019 au 19 janvier 2020, et s'intitulera :

Traversées L'art donne rendez-vous à Poitiers

Durant 3 mois, Poitiers sera le terrain d'expression d'artistes issus des arts visuels et des arts vivants : un événement qui se déroulera dans l'espace public ainsi que dans des lieux emblématiques de Poitiers (notamment le Palais des ducs d'Aquitaine), reliés sous la forme de parcours urbains.

Deux personnalités majeures du monde de l'Art et de la Culture ont été séduites par ce projet unique, tout à la fois complexe et subtil, et ont décidé de s'engager pleinement dans cette aventure aux côtés de la Ville de Poitiers, en acceptant d'assumer la direction artistique de cette première édition :

- Emma LAVIGNE : Directrice du Centre Pompidou Metz, Commissaire de la Biennale d'art contemporain de Lyon 2017, historienne de l'art et commissaire d'expositions ;
- et Emmanuelle DE MONTGAZON : Docteure en histoire de l'art contemporain, commissaire d'expositions indépendante, native de Poitiers.

Il s'agit d'une direction artistique partagée, pour un croisement de regards sur une ville que l'une va découvrir en profondeur et que l'autre connaît déjà intimement. Emma LAVIGNE et Emmanuelle DE MONTGAZON inviteront des artistes contemporains à poser leur regard, familier ou venu d'ailleurs, sur Poitiers et son patrimoine hors du commun. Ces créations, qu'elles relèvent des arts vivants ou des arts visuels, ponctureront un parcours dans la ville et inviteront à la découverte, voire à la redécouverte de certains de ses lieux les plus emblématiques.

Pour cette édition inaugurale de *Traversées*, Emma LAVIGNE et Emmanuelle DE MONTGAZON invitent l'artiste sud coréenne Kimsooja à venir habiter sensiblement et symboliquement la Ville. En venant s'inspirer de lieux connus des poitevins, comme le Palais des ducs d'Aquitaine, le Musée Ste-Croix ou le Baptistère St Jean, le projet artistique de Kimsooja conjuguera l'histoire et le patrimoine à la création contemporaine. Ses propositions, en résonnance avec d'autres artistes avec qui elle partage de forts liens, vont s'articuler telle une traversée de la ville où les chemins se croisent, se rencontrent, bifurquent. C'est cette carte blanche, telle une invitation à venir poser son regard sur la Ville, qui constitue la particularité et l'essence de *Traversées*.

Kimsooja est une artiste née en 1957 à Taegu en Corée. Actuellement, elle vit et travaille à New York. Son travail a fait l'objet d'expositions personnelles au MoMA PS1 de New York, au Palais de Cristal de Madrid / Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia, au Vancouver Art Gallery, au Kunsthalle Wien, au Kunsthalle Bern, au Kunstmuseum Liechtenstein, au Musée d'art contemporain de Lyon, au Musée d'art moderne de St-Etienne, au Guggenheim Bilbao, au Centre Pompidou-Metz, etc.

Comme de nombreux artistes de ces dernières décennies, Kimsooja est une artiste nomade qui fait de l'exil et du voyage le noeud de son travail. Reconnue internationalement, son travail se concentre sur la réflexion du déplacement de soi et des autres à travers différents médiums (installation, performance, vidéo, photographie).

Autour de cette carte blanche, une programmation associée va pouvoir se dessiner avec les acteurs culturels et les forces vives du territoire, et des actions de médiation vont se déployer dans les prochaines semaines,

en direction des publics les plus larges possibles. A ce titre, des expositions sont imaginées au Musée Ste-Croix et au Confort Moderne, en collaboration avec les équipes et en résonnance avec ces lieux. D'autre part, des projets de collaborations sont en cours de co-construction avec d'autres acteurs (TAP, Ars Nova, FabLab des Usines Nouvelles à Ligugé, etc.).

De plus, un réseau d'ambassadeurs sera mobilisé afin d'incarner la présence de Traversées et ainsi irriguer le territoire.

La programmation sera ponctuée de temps forts, événements populaires et fédérateurs qui se dérouleront notamment dans l'espace public.

Il s'agit donc d'un événement exceptionnel, à la fois culturel, patrimonial, urbain et touristique, susceptible de devenir un marqueur fort, un phare qui fera rayonner Grand Poitiers et développer sa notoriété..

Pour cette première édition, le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 1,4 millions d'euros TTC.

Des financements extérieurs seront recherchés, auprès de partenaires publics et privés.

DEPENSES		Montant en TTC	RECETTES	
Poste			Poste	Montant en TTC
PRODUCTION ARTISTIQUE		948 000,00 €	Ville de Poitiers	750 000,00 €
FRAIS TECHNIQUES		288 000,00 €	Grand Poitiers	200 000,00 €
FRAIS D'ACCUEIL DIVERS		75 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	200 000,00 €
COMMUNICATION MECENAT TOURISME		62 000,00 €	DRAC Nouvelle Aquitaine / Etat	100 000,00 €
IMPREVUS		27 000,00 €	Partenariats privés / Mécénat	150 000,00 €
TOTAL DEPENSES		1 400 000,00 €	TOTAL RECETTES	1 400 000,00 €

Des financements extérieurs seront recherchés, auprès de partenaires publics et privés.

Le Groupe EDF (EDF et Dalkia) a d'ores et déjà proposé d'accompagner le projet à hauteur de 25 000 € en deux versements en 2018 et 2019. Une convention de partenariat est ainsi proposée en annexe de la présente délibération.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter l'obtention des aides financières suivantes d'un montant de :
 - 200 000,00 € auprès de Grand Poitiers (14 % du budget prévisionnel total)
 - 200 000,00 € auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (14 % du budget prévisionnel total)
 - 100 000,00 € auprès de l'État (7 % du budget prévisionnel total)
 - 150 000,00 € en recherche de mécénat et partenariats, auprès d'entreprises privées et/ou de fondations (11 % du budget prévisionnel total)
- à signer la convention de partenariat ci-jointe par laquelle le groupe EDF et Dalkia s'engagent à verser la somme de 25 000 €
- à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de cette opération notamment en vue de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires
- à signer tous documents relatifs à l'obtention et l'exécution des subventions

- d'imputer la recette aux articles 7471 (pour l'Etat), 7472 (pour la Région), 74751 (pour Grand Poitiers) et 7478 (pour les recettes de mécénat) du budget principal de la Ville de Poitiers.

POUR	42	
CONTRE	5	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE, M. Aurélien TRICOT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	3	Mme Coralie BREUILLÉ, M. Christian PETIT, Mme Eliane ROUSSEAU

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	10 décembre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	10 décembre 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20181203- lmc194026-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

Assise au sommet d'une pile de baluchons de nomades aux couleurs vives, appelés *bottari* en coréen, Kimsooja est bercée par les secousses du camion qui la transporte à travers son pays natal, la Corée du Sud. Ce voyage est retranscrit dans la vidéo *Cities on the Move - 2727 km Bottari Truck*, et rythmé par les villes où l'artiste a vécu durant son enfance.

Ses déménagements fréquents au gré des affectations militaires de son père et son « exil volontaire » à New York ont amené Kimsooja à s'interroger sur la notion de voyage. Si le tissu coloré du *bottari*, un de ses matériaux de prédilection, agit comme une madeleine de Proust, il dévoile aussi la tension entre le déplacement perpétuel et la volonté de retrouver un élément familier. Cette ambivalence fait écho à la vision portée par Kimsooja du monde contemporain, à cette « guerre culturelle » due à la mondialisation, où chacun emporte un peu de soi lors de ses pérégrinations, amenant une rencontre des cultures.

De *Bottari Truck*, qui offre une traversée physique et métaphorique de la Corée du Sud, à *A Needle Woman* où, plantée de dos, en plein cœur de villes bondées, Kimsooja se présente telle « une aiguille qui pique à travers les contextes sociaux de différents lieux géographiques », ses œuvres abordent des questions liées à la migration, aux réfugiés, à la guerre et aux conflits culturels.

Par ses multiples déplacements, Kimsooja a développé une conscience humaniste de l'Autre qui se révèle dans les multiples rencontres que suscitent ses œuvres.

Emmanuelle De Montgazon et Emma Lavigne

CONVENTION DE PARTENARIAT Groupe EDF/ DALKIA / VILLE DE POITIERS Événement artistique et culturel TRAVERSEES #2019

Cette convention est établie, d'une part entre :

Le Groupe EDF

Électricité de France (EDF), société anonyme au capital social de 1 505 133 838 euros, dont le siège social est sis à Paris 8^{ème}, 22 – 30 Avenue de Wagram immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par le Délégué Régional Nouvelle-Aquitaine Monsieur Martin LEYS,

Et

Dalkia, 4 BIS RUE FRANCOISE D'EAUBONNE 31200 TOULOUSE.

Représenté par Valérie PATRON, agissant en qualité de Directrice de la Région Sud-Ouest,
Ci-après désignés les Parrains,

et d'autre part :

La Ville de Poitiers, représentée par son Maire, Monsieur Alain CLAEYS dûment habilité à cet effet, par une délibération en date du 3 décembre 2018 N° SIRET : 218 601 946 000 13,
Ci-après désignée le Parrainé.

Préambule

Le Groupe EDF soutient depuis de nombreuses années les efforts de la Ville de Poitiers pour proposer une offre culturelle riche et variée au public. A ce titre, elle a notamment offert son mécénat au TAP, a soutenu Poitiers l'Eté jusqu'en 2018 et a été co-organisateur des opérations Artistes sur Place depuis la première opération. En 2018, la Ville de Poitiers a proposé à EDF une nouvelle opportunité structurante pour l'image de la Ville et du territoire, visant à associer son patrimoine à un éventail d'animations de grande qualité notamment autour de l'art et de la création contemporaine. Le Groupe EDF a été séduit par l'ambition du projet, par l'approche novatrice et a proposé à la Ville de Poitiers de transférer -et amplifier- son aide sur Poitiers l'Eté vers le projet TRAVERSEES.

Article 1 - Objet de la convention

Cette convention a pour objet de formaliser le partenariat financier entre le Groupe EDF et la Ville de Poitiers concernant le projet TRAVERSEES : événement artistique et culturel du Projet du Quartier du Palais dont la première édition se déroulera du 12 Octobre 2019 au 19 Janvier 2020. Durant 3 mois, Poitiers sera le terrain d'expression d'artistes issus des arts visuels et des arts vivants : un événement qui se déroulera dans l'espace public, ainsi que dans des lieux

emblématiques de Poitiers, reliés sous la forme de parcours urbains. La direction artistique de cet événement a été confiée à Emma Lavigne (Directrice du Centre Pompidou-Metz) et Emmanuelle de Montgazon (commissaire indépendante). Ce projet unique en son genre conjugue l'histoire et le patrimoine à l'excellence de la création contemporaine.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation, de la date de signature de la présente convention à la fin de l'événement TRAVERSEES le 20 Janvier 2020.

Article 3 - Engagements du Groupe EDF

Dans le but de permettre au Parrainé de préparer ce projet dans les meilleures conditions possibles et d'anticiper plus facilement certaines dépenses (ingénierie culturelle, études préalables), le Parrain s'engage à verser la somme de 25 000 € TTC, dont 15 000 € à la signature de la convention.

Article 4 - Modalités financières

L'aide financière à hauteur de 25 000 € TTC (Vingt Cinq Mille Euros Toutes Taxes Comprises) se décomposera comme suit :

- EDF : 20 000 € TTC
- DALKIA : 5 000 € TTC

La Ville de Poitiers émettra trois titres de recettes qui seront envoyés à DALKIA et EDF selon l'échéancier suivant :

- 15 000 € TTC à la signature de la convention mi-novembre 2018 (EDF) ;
- 5 000 € TTC lors de l'inauguration de l'événement TRAVERSEES en octobre 2019 (EDF) ;
- 5 000 € TTC lors de l'inauguration de l'événement TRAVERSEES en octobre 2019 (DALKIA)

EDF et Dalkia verseront les sommes prévues à la Ville de Poitiers 60 jours après la réception des titres de recettes correspondants.

Article 5 – Engagements de la Ville de Poitiers

La Ville de Poitiers s'engage à :

- Reprendre les logos du groupe EDF (EDF et Dalkia) sur ses supports de communication : programmes, catalogue de l'événement, affiches, et encarts d'annonces presse.
- Citer le groupe EDF (EDF et Dalkia) dans le dossier de presse général national et international de TRAVERSEES, y insérer leur fiche de présentation et les inviter à participer aux conférences de presse ;
- Sur le site internet de TRAVERSEES et les réseaux sociaux : logos sur les bannières (actualités, agendas, rubrique partenaires), vidéo clip et / ou annonce de l'événement...
- Prévoir 3 visites guidées des parcours artistiques, dans le cadre de TRAVERSEES, pour un groupe constitué par EDF (EDF et Dalkia) : clients, collaborateurs et/ou prestataires.
- Fournir 10 invitations pour des temps forts de TRAVERSEES, dans les lieux associés à la programmation.
- Prévoir 2 visites des coulisses de l'événement TRAVERSEES : répétitions, montage, rencontres avec les acteurs du projet, visite du Palais des ducs d'Aquitaine, pour un groupe constitué par EDF (EDF et Dalkia) : clients, collaborateurs et/ou prestataires.

- Possibilité de privatiser un des espaces de la programmation de TRAVERSEES, pour une soirée en direction des clients, collaborateurs et/ou prestataires de EDF (EDF et Dalkia)
- Ne pas proposer de partenariat à d'autres énergéticiens sur ce même projet TRAVERSEES.

Article 6 – Avenant à la convention

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

Article 7 – Dénonciation du contrat et « litiges »

Si l'un des deux partenaires ne respectait pas l'ensemble de ses obligations, l'autre partenaire pourrait mettre fin au présent contrat par simple lettre recommandée et serait entièrement dégagé de ses propres obligations. La dénonciation du contrat prendra effet à compter de la réception de la lettre recommandée.

En outre le groupe EDF (EDF et Dalkia) pourra solliciter le remboursement des sommes versées en cas de non-respect par la Ville de Poitiers de ses obligations.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion du présent contrat seront portés devant les tribunaux compétents de Poitiers.

Fait à Poitiers, le

Pour le groupe EDF (EDF et Dalkia)

EDF
Martin LEYS

Le Maire de Poitiers

Alain CLAEYS

DALKIA
Valérie PATRON